

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 26 janvier 2018	N° 2018-34

Convocation du 19 janvier 2018

Aujourd'hui vendredi 26 janvier 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, M. Gérard CHAUSSET, M. Jacques COLOMBIER, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Patrick PUJOL à Mme Anne-Marie LEMAIRE
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU
M. Jacques BOUTEYRE à Mme Cécile BARRIERE
Mme Anne BREZILLON à Mme Maribel BERNARD
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Max COLES
Mme Chantal CHABBAT à M. Jean-Jacques BONNIN
Mme Solène CHAZAL à Mme Elisabeth TOUTON
Mme Brigitte COLLET à M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
Mme Michèle DELAUNAY à Mme Emmanuelle AJON
M. Nicolas FLORIAN à M. Didier CAZABONNE
M. Philippe FRAILE MARTIN à M. Daniel HICKEL
Mme Magali FRONZES à M. Alain CAZABONNE
Mme Martine JARDINE à M. Thierry TRIJOULET
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET
M. Michel POIGNONEC à Mme Anne-Lise JACQUET

EXCUSE(S) :

Monsieur Fabien ROBERT.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Christophe DUPRAT à Mme Dominique IRIART à partir de 10h50
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 10h30
M. Guillaume GARRIGUES à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 11h05
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI jusqu'à 10h30
Mme Karine ROUX-LABAT à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 10h50

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 26 janvier 2018	<i>Délibération</i>
	Direction générale Valorisation du territoire Direction de l'habitat et de la politique de la ville	<i>N° 2018-34</i>

Gestion des aires d'accueil des gens du voyage - Convention d'aide au fonctionnement pour l'année 2017 - Département de la Gironde - Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Monsieur Jean TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique de l'habitat et de la compétence « aménagement, gestion et entretien des aires d'accueil » qui lui est dévolue depuis 2015, Bordeaux Métropole assure la gestion de 8 aires d'accueil des gens du voyage implantées sur son territoire.

Elle participe aussi financièrement à la gestion de deux autres aires intercommunales situées hors territoire métropolitain mais contribuant à répondre aux obligations du Schéma départemental d'accueil des gens du voyage (SDAGV) de deux communes de la Métropole que sont Martignas-sur-Jalle (sur Saint-Jean-d'Ilac) et Parempuyre (sur le Pian-Médoc).

Pour 2017, le nombre total de places des aires d'accueil des gens du voyage conformes aux normes techniques du décret n°2001-569 du 29 juin 2001 et répondant au schéma précité est de **230** ventilées comme suit :

- aire n° 1 : Bègles « des 2 Esteys » : 24 places,
- aire n°2 : Bordeaux « la Jallère » : 32 places,
- aire n°3 : Bruges « Campilleau » : 26 places,
- aire n° 4 : Le Haillan/Eysines « Jallepont » : 24 places,
- aire n° 5 : Mérignac « la Chaille » : 48 places,
- aire n°6 : Saint-Aubin-de-Médoc : 16 places,
- aire n°7 : Saint-Médard-en-Jalles : 30 places,
- aire n°8 : Villenave d'Ornon : 30 places.

La gestion administrative et financière pour les 7 premières aires précitées est assurée pour le compte de la Métropole dans le cadre d'un marché par un gestionnaire unique : Aquitanis. La huitième aire située sur Villenave d'Ornon a fait l'objet d'un marché en 2017 qui a été attribué à Vago.

Le département de la Gironde participe financièrement selon son règlement d'intervention au fonctionnement de l'ensemble des aires d'accueil des gens du voyage sur son territoire en vertu de sa compétence sociale et notamment concernant la mise en œuvre du projet social éducatif en direction des familles des gens du voyage résidant sur les aires. Pour mémoire, en 2016, la subvention sollicitée auprès du Département a été de 200 000 € (solde à percevoir).

Par courrier en date du 31 juillet 2017, la Métropole a fait part d'une demande de subvention auprès du Conseil départemental au titre de la gestion 2017 des aires d'accueil des gens du voyage sur la base de la présentation d'un budget prévisionnel d'un montant de 1 101 823,30 €.

Après un examen de cette demande par la commission permanente du Département de la Gironde, le 13 octobre 2017, il a été décidé de consentir une subvention de 133 721 € à Bordeaux Métropole pour la gestion de ses aires pour l'année 2017.

Cette subvention se traduit par une baisse selon les dispositions du nouveau règlement d'intervention du Département, soit sur la base du taux d'intervention de 20 % (25 % en 2016) des frais de fonctionnement retenus avec un plafond de 3 000 € (4 000 € en 2016) par place et par an, soit une aide maximale du Département de 600 € (1 000 € en 2016) par place et par an.

Ainsi, il est proposé de signer la convention fixant les modalités d'attribution de cette aide dont un exemplaire est joint en annexe.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU l'article L 5217-2 du Code général des collectivités territoriales portant sur l'exercice de la compétence aménagement, gestion et entretien des aires d'accueil des gens du voyage par la Métropole,

VU la délibération n° 2015/0207 du 10 avril 2015 portant sur le transfert de compétence habitat au profit de la Métropole,

VU la délibération n°2015/0317 et n°2015/0318 du 29 mai 2015 portant sur la gestion administrative et financière des aires d'accueil des gens du voyage,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE Bordeaux Métropole a la volonté de consolider son partenariat avec le département de la Gironde et de bénéficier de son expertise et de son soutien financier dans le cadre du fonctionnement des aires d'accueil des gens du voyage notamment dans son volet social,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée, ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

Article 2 : de percevoir la recette résultant de l'aide au fonctionnement pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyage du Département au budget principal de l'exercice en cours, chapitre 74, compte 7473.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 janvier 2018

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 2 FÉVRIER 2018	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Jean TOUZEAU
---	--